

# Conseil Municipal du 16 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRATELLE, Maire  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12 mars 2021

**Présents :** MMES et MM. VIRATELLE, BARDON-BILLET, BARIVIERA, BOYER, CANCE, GRASTEK, HUGUET, GINESTET, MARTINEZ, MENAGER, PEGOURIE, PELIGRY, POUGET, SINGLAS  
**Absents / excusés :** Mme Catherine SAINT-MARTY

**Secrétaire de séance :** M. Michel CANCE

## ORDRE DU JOUR :

1. **Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**
2. **Vote des taxes communales 2021**
3. **Vote des tarifs communaux 2021**
4. **Vote des subventions 2021 aux associations**
5. **Approbation des conventions de subventionnement de l'association LoCollective**
6. **Approbations des comptes de gestion des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT**
7. **Approbations des comptes administratifs 2020 des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT**
8. **Affectation des résultats 2020**
9. **Vote des budgets primitifs 2021 des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT**
10. **Questions diverses**

.....

### 1 - Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences :

M. le Maire présente le dispositif du parcours emploi compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. L'arrêté du Préfet de la région Occitanie, en date du 30/12/2020, fixe l'aide à hauteur de 80 % pour les publics bénéficiaires : résidents des zones de revitalisation rurale (Z.R.R.) ; ce qui est le cas pour les demandeurs d'emploi du département du Lot.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures minimum par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

M. le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique polyvalent chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces publics (voir fiche de poste)
- Durée du contrat : 12 mois

- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions définies ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer la convention et le contrat de travail et mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement

## 2 - Vote des taxes communales 2021 :

La DGFiP n'ayant pas encore notifié les bases d'impositions fiscales, le sujet est ajourné. Il sera revu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

## 3 - Vote des tarifs communaux 2021 :

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de réviser les tarifs communaux pour l'année 2021 et de les fixer comme ci-après, à compter du 1<sup>er</sup>/05/2021 ;
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

TARIFS	2020	2021
<b>1 - CANTINE SCOLAIRE</b>		
Prix du repas au 1er janvier	ECM: 3,73 ECP: 4,40	ECM: 3,73 ECP: 4,40
<b>2 - GITE RANDONNEE</b>		
Du 1er mars au 30 novembre, la nuitée	12,6	12,6
Location de draps, durée du séjour	6 €	6 €
Tarif taxe de séjour par personne		
<b>3 - CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
6,72 m <sup>2</sup> : Commune	260 €	280 €
CCAS	140 €	160
3,36 m <sup>2</sup> : Commune	160 €	180
CCAS	95 €	115
Colombarium : Commune	375 €	395
CCAS	210 €	230
<b>4 - LOCATION SALLE DES FETES (par jour)</b>		
<b>Avec repas</b>		Complexe Salle des fêtes et gymnase en travaux en 2021
- Associations Cajarcoises	125 €	
- Associations hors commune	250 €	
- Privé résident Cajarcois	240 €	
- Privé hors commune	470 €	
Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril	50 €	
<b>Sans repas</b>		
- Asso Cajarcoise	30 €	
- Associations hors commune	120 €	
- Privé résident Cajarcois	120 €	
- Privé hors commune	240 €	
Participation aux frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril	50 €	
<b>Cautions (par événement)</b>		
Pour dégradations	500 €	
Pour nettoyage	150 €	
Séances de cinéma et spectacles organisés par le Centre Culturel du Grand Figeac	0 €	
Associations cajarcoises culturelles d'intérêt communautaire	gratuit 1 fois an	
<b>5 - LOCATION TABLES ET CHAISES AUX PARTICULIERS</b>		
Le kit (1 table et 6 chaises ou 2 bancs) - Pas de livraison	5 €	5 €
Caution	50 €	50 €
<b>6 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
Station service	525 €	Voir ci-dessous refonte des tarifs en 2021
Terrasses de Café : Ouvertes		
Fermées (vérandas et assimilés)	525 €	
Commerces : Surface ouverte	350 €	
Surface fermée	525 €	
Commerces (avec empiètement de l'étalage inférieur à 1,5 m de profondeur sur la longueur du magasin)	155 €	
Saisonniers : X € le m <sup>2</sup> occupé avec une taxe minimale 400€	9 € / m <sup>2</sup> avec mini 400€	
Spectacles itinérants (cirques...) en plein air / par jour	200 €	

Terrasses fermées / vérandas		25 €/m <sup>2</sup>
Terrasses ouvertes annuelles / stations services		9 €/m <sup>2</sup>
Terrasses ouvertes saisonnières		10 €/m <sup>2</sup>
ODP inférieure à 15 m <sup>2</sup> : Forfait		155 €
ODP temporaire pour commerces locaux		1,70 € / m <sup>2</sup> /jour pendant 15 jours maximum
Spectacles itinérants (cirques...) en plein air / par jour	200 €	200 €
<b>7 - LOCATION SALLE DU STADE - GROUPES</b>		
Douches uniquement		
<b>8 - DROIT DE PLACE FOIRES ET MARCHES</b>		
a) Le mètre linéaire jour de foires et marchés	1.65 €	1.70 €
b) Création d'abonnement pour forains réguliers : paiement par titre de recettes : tarif au mètre linéaire		
Abonnement marchés semestriel	24 €	24 €
Abonnement marchés annuel	43 €	43 €
Abonnement foires semestriel	11 €	11 €
Abonnement foires annuel	20 €	20 €
Abonnement foires et marchés annuel	58 €	58 €
<b>9 - BATEAUX AU PLAN D'EAU</b>		
Taxe d'amarrage (particuliers)	260 €	300 €
Taxe d'amarrage pour activité commerciale	300 €	340 €
<b>10 - TENTE D'EXPOSITION (réservée aux associations cajarcoises et sous conditions)</b>		
Forfait	180 €	200 €

#### 4 - Vote des subventions 2021 aux associations :

M. le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la répartition ci-dessous ;
- Transmet la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

Nom de l'association	2019	2020 Vote initial avant Covid	2020	2021
AAPPMA (pêche)	220 €	220 €	132 €	200 €
ADIL	100 €	100 €	60 €	60 €
Africajarc	4 400 €	4 400 €	4 400 €	2 640 €
Alliance cajarcoise / banda	350 €	350 €	210 €	350 €
Amicale donneurs de sang	300 €	300 €	300 €	300 €
Amicale sapeurs pompiers	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
APE écoles classe transplantée(34 & 18)	3 723 €	3 774 €	3 774 €	3 446 €
APF (paralysés de France)	50 €	50 €	50 €	50 €
Argilot/potiers	300 €	300 €	180 €	180 €
Cajarc cité du goût	300 €	300 €	300 €	300 €
Cajarc danse				
Club 3 A	250 €	250 €	150 €	150 €
Club Photo Clin d'œil	100 €	100 €	60 €	60 €
Collège : aides aux voyages			250 €	
Comité des fêtes	3 500 €	3 500 €	6 300 €	3 500 €
Coop Ecole élémentaire	200 €	200 €	200 €	600 €
Coop Scolaire école maternelle (spectacle)	200 €	200 €	200 €	200 €
FNACA (Afrique du Nord)	150 €	150 €	90 €	100 €
Foyers ruraux / Ciné Lot	640 €	640 €	640 €	300 €
La BD prend l'air	1 620 €	1 620 €	972 €	1 620 €
Les Cheminots et amis du rail	210 €	210 €	126 €	126 €
Les Gariottes - portage de repas	400 €	400 €	400 €	400 €
Lous Bourrélois	350 €	350 €	350 €	350 €
Office national des anciens combattants	50 €	50 €	50 €	50 €
Patrimoine - environnement & Pierre Sèche	300 €	300 €		
Prévention routière	30 €	30 €	30 €	30 €
Rencontres musicales de Figeac (O Pons)			200 €	100 €
Safraniers du Quercy	500 €	500 €	500 €	500 €
Saltimbanques	0 €	0 €		
Secours catholique	400 €	400 €	400 €	400 €
Tourisme et culture	440 €	440 €	440 €	440 €
Les nuits cajarcoise Nicolas Abella	250 €	250 €	450 €	450 €
30 M d'amis stérilisation chats	400 €	0 €		
Association AFFIRMEE				100 €
	<b>21 033 €</b>	<b>20 684 €</b>	<b>22 514 €</b>	<b>18 302 €</b>

LoCollective (ex-Colin Maillard)  
Espace accueil petite enfance & ALSH  
Périscolaire

2019
31 525 €
34 500 €
<b>66 025 €</b>

2020	2021
31 525 €	31 525 €
34 500 €	34 500 €
<b>66 025 €</b>	<b>66 025 €</b>

**GRAND TOTAL**

**87 058 €**

**87 058 €**

**84 327 €**

## 5 - Approbation des conventions de subventionnement de l'association LoCollective :

### A - Convention de subventionnement avec l'association La LoCollective relative à la gestion et à l'animation de l'ALSH et de l'espace accueil Petite enfance :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12/12/2013, le Conseil Municipal a signé une convention de partenariat avec l'association la LoCollective, relative à la gestion et l'animation de l'A.L.S.H. et l'espace accueil petite enfance. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle pour permettre le fonctionnement du service.

*Considérant* la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 06 juin 2001,

*Considérant* la décision du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de trente-et-un mille cinq cent vingt-cinq euros (31 525.00€) à l'association la LoCollective,

M. le Maire signale qu'il est nécessaire de conclure une convention de subventionnement avec l'association. Il en propose donc le projet qui détermine le montant de l'aide à verser à l'association pour le financement de son intervention dans le cadre de la gestion et l'animation de l'A.L.S.H et l'accueil Petite enfance pour l'année 2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu de cette convention pour l'année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

### B - Convention de subventionnement avec l'association Colin Maillard relative à la mise en place des activités périscolaires dans les écoles de Cajarc :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12/12/2013, le Conseil municipal a signé une convention de partenariat avec l'association la LoCollective, relative à la mise en place des activités périscolaires dans les écoles de Cajarc. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle pour permettre le fonctionnement du service.

*Considérant* la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 06 juin 2001,

*Considérant* la décision du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de trente-quatre mille cinq cent euros (34 500.00€) à l'association la LoCollective.

M. le Maire signale qu'il est nécessaire de conclure une convention de subventionnement avec l'association.

M. le Maire présente le projet de convention de subventionnement entre la commune de Cajarc et l'association Colin Maillard qui détermine le montant de l'aide à verser à l'association pour le financement de son intervention dans le cadre des activités périscolaires aux écoles de Cajarc pour l'année 2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu de la convention pour l'année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour enregistrement.

## 6 - Approbations des comptes de gestion des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT :

### A - Approbation comptes de gestion 2020 du budget Service de l'Eau :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion du service Eau dressé par Mme Armelle CAU, trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## **B - Approbation comptes de gestion 2020 du budget Service de l'Assainissement :**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion du service Assainissement dressé par Mme Armelle CAU, trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## **7 - Approbations des comptes administratifs 2020 des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT :**

### **A - Approbation comptes administratif 2020 du budget Service de l'Eau :**

Sous la présidence de Mme Catherine BARIVIERA, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif du budget Eau de la commune de CAJARC pour l'année 2020, tel que constaté ci-dessous :

<b>Exploitation :</b>	Dépenses réalisées :	94 837.90 €
	Recettes réalisées :	<u>147 328.70 €</u>
	Résultat exercice	+ 52 490.80 €
	Excédents antérieurs :	<u>+205 335.09 €</u>
	<b>Final 2020 :</b>	<b>257 825.89 €</b>

<b>Investissement :</b>	Dépenses réalisées :	353 547.40 €
	Recettes réalisées :	<u>596 282.30 €</u>
	Résultat exercice :	242 734.90 €
	Déficits antérieurs :	<u>- 158 336.90 €</u>
	<b>Final 2020</b>	<b>+ 84 398.00 €</b>

- Restes à réaliser sur programmes 2020 :

- dépenses	:	45 500 €
- recettes	:	0 €

Après présentation et débat, le Conseil Municipal, à l'exception de M. le Maire qui s'est retiré de la séance,

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2020 du Service Eau de la Commune
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## B - Approbation comptes administratif 2020 du budget Assainissement :

Sous la présidence de Mme Bariviera, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Examine** le compte administratif du budget Assainissement de la commune de CAJARC pour l'année 2020, tel que constaté ci-dessous :

<b>Exploitation :</b>	Dépenses réalisées :	131 023.38 €
	Recettes réalisées :	<u>151 606.91 €</u>
	Résultat exercice :	+ 20 583.53 €
	Excédents antérieurs :	<u>+ 213 549.45 €</u>
	<b>Final 2020</b>	<b>+ 234 132.98 €</b>
<b>Investissement :</b>	Dépenses réalisées :	16 235.23 €
	Recettes réalisées :	<u>64 355.68 €</u>
	Résultat exercice	48 120.45 €
	Excédents antérieurs :	<u>+ 57 497.30 €</u>
	<b>Final 2020</b>	<b>+ 105 617.75 €</b>

- Restes à réaliser sur programmes 2020 :

- dépenses	:	178 000 €
- recettes	:	- €

Après présentation et débat, le Conseil Municipal, à l'exception de M. le Maire qui s'est retiré de la séance,

- **Approuve** à l'unanimité le compte administratif 2020 du Service assainissement de la Commune
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## 8 - Affectation des résultats 2020 :

### A - Affectation des résultats 2020 du service Eau :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif du service EAU qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de 257 825.89 €

A – Résultat de l'exercice :	
Excédent :	+ 52 490.80 €
B – Résultats antérieurs reportés :	
Ligne 002 du compte administratif	+ 205 335.09 €
C – Résultats à affecter :	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 257 825.59 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître :

- un solde d'exécution d'investissement :	84 398.00 €
- des restes à réaliser au 31/12/2020 de :	

- restes à réaliser :	En dépenses :	pour un montant de	45 000.00 €
	En recettes :	pour un montant de	0.00 €
		Soit un solde des restes à réaliser de	45 000.00 €

Le besoin net de la section d'investissement est donc NUL.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Constatant ces résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'affectation suivante :

Au compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

A la ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 257 825.89 €

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,

- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## B - Affectation des résultats 2020 du service Assainissement :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif du service assainissement qui fait apparaître :

Résultat de fonctionnement de **234 132.98 €**

**A – Résultat de l'exercice :**

Excédent : + 20 583.53 €

**B – Résultats antérieurs reportés :**

Ligne 002 du compte administratif + 213 549.45 €

**C – Résultats à affecter :**

= A + B (hors restes à réaliser) +234 132.98 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître :

- un solde d'exécution d'investissement : + 105 617.75€

- des restes à réaliser au 31/12/2020 de :

- restes à réaliser :	En dépenses :	pour un montant de	178 000.00 €
	En recettes :	pour un montant de	0.00 €
	Soit un solde des restes à réaliser de		178 000.00 €

Le besoin net de la section d'investissement est donc de **72 382.25 €**.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Constatant ces résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'affectation suivante :

Au compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	<b>72 382.25 €</b>
A la ligne 002 :	Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	<b>161 750.73 €</b>

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## 9 - Vote des budgets primitifs 2021 des services annexes EAU et ASSAINISSEMENT :

### A - Vote du budget primitif 2021 du service Eau :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Vote** le Budget Primitif 2021 du service eau :

Exploitation :	394 826.00 €
Investissement :	382 898.00 €

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

### B - Vote du budget primitif 2021 du service Assainissement :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote** le Budget Primitif 2021 du service assainissement :

Exploitation :	299 751.00 €
Investissement :	228 700 .00 €

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## 10 - Questions diverses :

### A - Demande de dégrèvement sur facture d'eau suite à fuite :

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'un abonné a déposé une réclamation relative à sa facturation d'eau 2020 qui révélait une consommation anormale due à une fuite sur la canalisation après compteur.

Il propose qu'on lui applique un dégrèvement défini selon la règle mise en place par délibération du 16/02/2012.



Abonnés	Consommation moyenne des années antérieures en m3	Consommation accidentelle en m3	Proposition de nouvelle facturation en m3	Observations
	(a)	(b)	(c) =(a) + (b) / 2	
DUMAIN Pierre Rue des Ecoles	34.50	462,00	248,25	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que les nouvelles quantités d'eau à facturer à l'abonné seront celles inscrites en colonne (c), arrondies à 248 m3.
- **Demande** à la SAUR d'appliquer les mêmes quantités à la part lui revenant,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

.....